

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_18
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : Déploiement de l'offre APN/outdoor quatre saisons Guillestrois-Queyras sur le site web Chemins des Parcs

Par la suite d'une convocation en date du 23 mars 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 29 mars 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Christian BLANC

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les principes d'équilibre du développement des territoires de montagne promulgués dans la loi Montagne ;
- L'article 16.4 de la charte constitutive du Parc ;
- Le plan d'actions de l'Espace Valléen du Guillestrois Queyras validé lors du Comité de pilotage du xxxxxx et l'objectif stratégique 1.2 de la stratégie « Favoriser l'accès pour tous aux sports et loisirs de nature, dans la continuité du schéma de développement des activités de pleine nature initié par le Parc du Queyras ».

Considérant :

- L'impact lié à l'augmentation des flux par les pratiques et le nombre d'événements dédiés sur les autres activités du territoire (pastoralisme, chasse, pêche notamment), le cadre de vie des habitants et le patrimoine naturel ;

- La nécessaire diversification de l'offre touristique ;

- Le cœur de métier du Parc de valoriser les ressources du territoire et d'appui au développement maîtrisé de l'offre touristique s'appuyant sur le paysage et le patrimoine ;

Le Comité syndical, réuni le 29 mars 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 28
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 28
Nombre de membres présents :	14	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220329-2022_18-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_18
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : Déploiement de l'offre APN/outdoor quatre saisons Guillestrois-Queyras sur le site web Chemins des Parcs

De s'associer à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et à l'Office de tourisme du Guillestrois-Queyras pour porter un projet sur le développement d'une dynamique pédagogique et harmonisée autour des activités de pleine nature ;

De solliciter le FNADT à hauteur de 40% et la Région à hauteur de 40% sur la totalité du projet ;

D'approuver le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant	HT/TTC	I/F	Porteur
<i>Relevés terrain et médiation culturelle (300 €/u x 80 iti)</i>	24 000	TTC	F	PNRQ, CCGQ
<i>Photos (500 €/u x 20 jrs)</i>	10 000	TTC	F	OTGQ
<i>Synthèse des données et intégration dans Géotrek Admin (stage)</i>	4 000	TTC	F	PNRQ
<i>Communication (réseaux sociaux, rédactionnel)</i>	5 000	TTC	F	OTGQ
<i>Traductions anglais et italien</i>	10 000	TTC	F	PNRQ, CCGQ
<i>Intégration Chemins des Parcs au site de l'OTi</i>	15 000	TTC	F	OTGQ
Total	68 000			

Nature des recettes	Montant	Taux
FNADT	27 200	40%
Région	27 200	40%
Autofinancement	13 600	20%
<i>dont CCGQ</i>	3 400	
<i>dont OTGQ</i>	6 000	
<i>dont PNRQ</i>	4 200	
TOTAL		100%

D'autoriser le Président et la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien l'action et signer tous documents utiles à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

